

**Proposition de prix ferme**

Manitoba Hydro vous soumettra un devis pour le branchement du service d'électricité et/ou de gaz. Veuillez retourner l'entente concernant le service électrique et/ou le formulaire de demande et le contrat de service de gaz naturel, ainsi que tout paiement requis, s'il y a lieu, au bureau de Manitoba Hydro de votre localité, où l'on déterminera une date d'entrée en service.

Manitoba Hydro exige habituellement un préavis minimal de 90 jours à compter de la date de signature de l'entente ou du contrat pour effectuer le branchement à la date demandée.

**Servitudes**

Conformément à la *Loi sur les biens réels*, il pourrait être nécessaire d'obtenir des servitudes de services publics (emprise) pour brancher votre service. C'est à vous d'obtenir la ou les servitudes.

**Débroussaillage et nivellement**

Manitoba Hydro est responsable du tracé des conduites. Une fois que le tracé vers votre propriété a été établi, vous êtes responsable de l'enlèvement des arbres et du débroussaillage, y compris l'enlèvement des billots, des débris et de la neige. Avant la construction des installations, vous devez déterminer un niveau du sol final.

**Bornes d'arpentage disparues**

Les autorités municipales sont responsables des coûts liés au remplacement des bornes d'arpentage disparues ou déplacées qu'exige Manitoba Hydro pour les travaux de construction. Vous avez la responsabilité de communiquer avec un arpenteur-géomètre du Manitoba qui assurera la liaison avec les autorités municipales en votre nom en vue de la restauration des bornes nécessaires.

**Permis**

Avant de commencer les travaux, les entrepreneurs ou autres personnes responsables d'exécuter les travaux doivent d'abord obtenir un permis des autorités chargées de l'inspection des travaux. Manitoba Hydro ne branchera le service qu'après l'inspection réussie des travaux.

**Résidence principale**

Une résidence qui est l'adresse principale ou fixe du client, et :

- où le client réclame le crédit d'impôts fonciers du Manitoba;
- qui se voit imposé, par Conservation Manitoba, l'impôt payable à l'égard des lieux principaux de résidence pour une résidence située dans un parc provincial.

**Résidence saisonnière**

Une résidence qui n'est pas une résidence principale et qui est utilisée de manière discontinue ou occasionnelle.

**Production décentralisée**

Vous devez installer, exploiter et maintenir tout matériel de production raccordé au réseau de Manitoba Hydro de manière sécuritaire et fiable, et en conformité avec les exigences de Manitoba Hydro et les lois applicables, y compris les codes de sécurité et/ou d'ingénierie.

**Généralités**

- Dans certains cas, avant que l'installation de toute conduite ne puisse commencer, Manitoba Hydro doit attendre une autorisation de diverses autorités publiques.
- Manitoba Hydro fournit habituellement les lignes aériennes. L'entreprise offre aussi le branchement souterrain, mais les demandes sont traitées sur une base individuelle.
- Une allocation peut être appliquée au coût d'un service triphasé si la condition suivante existe : une unité simple de charge inductive de 20 hp (kVA) ou plus. Autrement, l'allocation est appliquée au coût d'un service monophasé de capacité équivalente. (Applications commerciales seulement).